

Ruhengeri, le 26 février 1951.-

N° 582 / Sec.3

Référence: Votre lettre en date
du 26 février 1951.-



Très Révérend Père Supérieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre au sujet de l'instruction de vos catéchumènes et de porter à votre connaissance que la décision prise par mon prédécesseur sera maintenue s'il n'en est pas décidé autrement par mes supérieurs. J'ignorais qu'une telle mesure était en application.

Il n'entre pas dans mes ~~instructions~~ ^{intentions} de faire obstacle à l'évangélisation des banyarwanda.

Veuillez agréer, Très Révérend Père Supérieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN,

Très Révérend Père Supérieur
de la Mission de
R W A Z A .-

Monsieur l'administrateur

Je me permets de vous demander la conduite que je dois tenir pour les jours d'instruction de nos catéchumènes:

Je m'étais entendu avec l'administration de Ruhengeri pour donner aux catéchumènes de la Mission de Rwaza deux jours d'instruction: le Lundi et le Mardi, jours pendant lesquels ils ne devaient pas faire de Kazi.

Ces jours derniers les catéchumènes de chez Munderi et de chez Rwampungu sont obligés d'aller à Ruhengeri pour y travailler sur la route. J'ai donné à chacun de nos catéchumènes adultes un papier certifiant qu'ils étudient. Malgré cela ils doivent cependant y aller; ceux qui n'y vont pas parce qu'ils veulent étudier sont punis. Pour plus de Précision je me permets de vous donner les noms de quelques uns de ces catéchumènes: Karumiya, Rugimba, Ruhuku, Maganda, Nyilimanzi, Ntilimeninda, Rwabuhaya, Rukema tous de chez Munderi. D'autres de chez Rwampungu: Ruvumbura, Ndengeye, Munyamasoko, Kadahwema.

Pourriez-vous me dire si dois admettre et fermer les yeux sur cette violation flagrante de la permission donnée aux Banyarwanda de se faire chrétiens. Oubien l'administration voudrait-elle d'autres précisions pour nos catéchumènes adultes de sorte qu'il y ait le moins de fraudes possible.

Veillez recevoir, Monsieur l'Administrateur, l'expression de ma sincère considération

Le Supérieur de la Mission de Rwaza

R.P. de Renesse

!! de Renesse

Monsieur l'Administrateur,

Je me permets de vous demander la conduite que je dois tenir pour les jours d'instruction de nos catéchumènes. Je m'étais entendu avec l'administration de Ruhengeri pour donner aux catéchumènes de la Mission de Rwaza deux jours d'instruction: le lundi et le mardi, jours pendant lesquels ils ne devaient pas faire de Kazi.

Ces jours derniers les catéchumènes de chez Munderi et de chez Rwampungu sont obligés d'aller à Ruhengeri pour y travailler sur la route. J'ai donné à chacun de nos catéchumènes adultes un papier certifiant qu'ils étudient. Malgré cela ils doivent cependant y aller; ceux qui n'y vont pas parce qu'ils veulent étudier sont punis. Pour plus de précision je me permets de vous donner les noms de quelques uns de ces catéchumènes: Karumiya, Rugimba, Ruhuku, Maganda, Nyilimanzi, Ntilimeninda, Rwabuhaya, Rukema tous de chez Munderi. D'autres de chez Rwampungu: Ruvumbura, Ndongeye, Munyamasoko, Kadahwema.

Pourriez-vous me dire si dois admettre et fermer les yeux sur cette violation flagrante de la permission donnée aux Banyarwanda de se faire chrétiens. Ou bien l'administration voudrait-elle d'autres précisions pour nos catéchumènes adultes de sorte qu'il y ait le moins de fraudes possible.

Veuillez recevoir, Monsieur l'Administrateur, l'expression de ma sincère considération.

Le Supérieur de la Mission de Rwaza

R.P. de Renesse,
sé/R.P. de Renesse.